



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E186302

VALABLE JUSQU'AU 20/02/2027

ÉDITÉ LE 05/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC THONON LES BAINS 66B14

Siret : 884 788 688 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8502049

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 43188458Q 0001

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 43188458Q 0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/10/2025

Raison sociale : MONTANT GENIE CLIMATIQUE

475 ROUTE DE FINDROL
74930 REIGNIER-ESERY

Téléphone : 04 50 31 51 46

Fax :

Portable : 07 56 47 15 57

Site Internet : www.montant.fr

E-mail : g.jacquemin@montant.fr

Responsabilité légale :
VERELST ERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 26 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 22/11/2023 |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 20/11/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Chaudière bois | 01/01/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1